

Signature du Contrat Programme entre l'Etat et l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable pour la période 2014-2017

Un effort partagé, équilibré et progressif pour rétablir la viabilité financière de l'ONEE et assurer les meilleures conditions pour la satisfaction de la demande nationale en électricité et en eau potable, et ce sans aucun impact sur les tranches sociales profitant à 4,1 millions d'abonnés à l'électricité et à 2,2 millions d'abonnés à l'eau potable

M. Abdelilah Benkirane, Chef du Gouvernement a présidé aujourd'hui lundi 26 Rejeb 1435 (26 mai 2014) à Rabat la cérémonie de signature du Contrat Programme entre l'Etat et l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable pour la période 2014-2017. Ce Contrat Programme a été signé par le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, le Ministre délégué auprès du Chef de Gouvernement, Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance et le Directeur Général de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE).

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Ministre d'Etat, du Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire National, et du Ministre de l'Habitat et de la Politique de la Ville, et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget, et des hauts responsables et cadres des départements concernés.

L'objectif principal de ce Contrat Programme est le rétablissement de la viabilité et de la solidité financière de l'ONEE en vue de lui permettre de poursuivre son programme de développement et d'investissements stratégiques pour assurer dans les meilleures conditions de qualité et de prix, la satisfaction de la demande nationale de plus en plus croissante en électricité, en eau potable et d'équipement en infrastructures d'assainissement liquide.

Il est à rappeler que les efforts de plus en plus importants demandés à l'ONEE, tant sur le plan de l'exploitation que de l'investissement, conjugués à un contexte d'intervention difficile, ont donné lieu à une dégradation significative de sa situation financière.

Cette situation critique due principalement à l'amplification du rythme de croissance de la demande d'électricité associée aux retards accusés dans la réalisation des ouvrages de production de base, a été accentuée par le renchérissement des coûts de production et par l'insuffisance des tarifs de vente et l'inadéquation du modèle tarifaire d'électricité, d'eau potable et d'assainissement liquide.

Ainsi, à fin 2013, la situation financière critique de l'ONEE s'est traduite par :

- ✓ un résultat net déficitaire de 2,7 milliards de dirhams et qui atteindra, en l'absence de toute réforme, 7 milliards de dirhams en 2017;
- ✓ des capitaux propres négatifs de 4,3 milliards de dirhams et qui atteindront, en l'absence de toute réforme, 28 milliards de dirhams en 2017;
- ✓ une dette de 51,8 milliards de dirhams, en plus d'un engagement au titre de la caisse interne de retraite de 17,95 milliards de dirhams ;

- ✓ une trésorerie nette négative de 7,5 milliards de dirhams et qui atteindra, en l'absence de toute réforme, 38 milliards de dirhams en 2017;
- ✓ des retards de paiement de 2,3 milliards de dirhams vis-à-vis de 1422 entreprises nationales et 181 entreprises étrangères.

Cette situation constitue aujourd'hui une menace importante pour la satisfaction de la demande nationale en ses produits vitaux sur le plan socio-économique et des risques pour un tissu d'entreprises actives dans ce domaine en tant que fournisseurs de l'ONEE et ce, au regard des montants et des délais de paiements importants mettant en péril ce tissu.

De même, l'urgence de cette situation est d'autant plus marquée qu'elle concerne un secteur vital et une entreprise nationale de renommée, qui regorge de compétences et d'experts nationaux de grande qualité et qui ont participé à la réussite de la stratégie du Maroc dans ce domaine, permettant d'accompagner le développement socio-économique de notre pays et la croissance de la demande nationale en la matière et de porter le taux d'électrification rurale à 98,5% à fin 2013, contre 18% en 1995 et l'accès à l'eau potable en milieu rural à 94% en 2013, contre 14% en 1994.

Au regard de cette situation et de la position stratégique de l'ONEE, et dans le cadre de sa démarche d'anticipation et des réformes agissantes, le Gouvernement a entamé depuis plus d'une année un travail sérieux et profond de concertation et de préparation aboutissant à la finalisation de ce Contrat Programme actionnant tous les leviers possibles de redressement, avec un engagement fort de l'Etat, de l'ONEE et des clients, dans le cadre d'un effort partagé, équilibré et juste, aboutissant à la fois au rétablissement de la viabilité et de la solidité de cette entreprise nationale stratégique et au maintien d'une tarification privilégiée en faveur des couches sociales.

C'est ainsi que le montant total de l'effort de redressement s'élèvera, entre 2014 et 2017, à environ 45 milliards. Ce montant sera assuré à hauteur d'environ 70% par un effort financier de l'Etat et des économies de gestion et d'exploitation dégagées par l'ONEE. Le reste sera assuré par des ajustements tarifaires répartis à partir du 1^{er} août 2014 sur la durée du Contrat Programme, pour assurer l'adéquation nécessaire entre le prix de revient et le prix de vente de ces produits, sachant que l'électricité est vendue aujourd'hui à perte par l'ONEE, à une proportion alarmante en 2012 atteignant 30,2 centimes dirham par kilowatt, soit 28% du coût de revient de l'électricité.

Pour l'Etat, le Contrat Programme se traduira ainsi par un engagement financier global de l'ordre de 22 milliards de dirhams, et qui consiste, pour la période 2014-2017, en :

- ✓ 2 milliards de dirhams de dotations en capital pour la recapitalisation de l'Office, affectés, en priorité, au règlement des dettes des fournisseurs et notamment des petites et moyennes entreprises.
- ✓ 13 milliards et 947 millions de dirhams dans la cadre de l'appui financier direct à l'ONEE pour atténuer les coûts de production de l'Office au titre du Fioul pour la période limitée de 2014-2017.
- ✓ 600 millions de dirhams au titre du maintien de l'appui de l'Etat pour la contribution au financement des projets de généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural.

- ✓ 2 milliards et 383 millions de dirhams au titre du maintien de l'appui de l'Etat pour le financement des projets d'assainissement liquide dans le cadre du programme national d'assainissement liquide.
- ✓ 3 milliards de dirhams au titre du remboursement par l'Etat du crédit de TVA.

De même, l'Etat s'engage à soutenir l'ONEE pour le recouvrement de 3,5 milliards de dirhams des arriérés cumulés par les régions, les communes et les administrations au titre des consommations et des contributions aux programmes d'électrification et d'alimentation en eau potable.

Pour l'ONEE, le Contrat Programme se traduira par des économies dégagées par l'Office pour un montant de l'ordre de 8 milliards et 200 millions de dirhams, sur la période 2014-2017, au titre des efforts d'amélioration de ses performances et de rationalisation de ses charges par l'optimisation de la production, de la distribution et l'amélioration du rendement des réseaux, la rationalisation des charges de gestion, et la cession et la valorisation à travers la concurrence du patrimoine non lié directement aux activités de l'Office.

De même, et en vue d'assurer une maîtrise de la demande en électricité l'Office poursuivra à partir de 2014 le programme (INARA) pour le remplacement progressif de 10 millions de lampes à incandescence par les lampes à basse consommation chez les clients résidentiels et administratifs.

Du côté des abonnés, l'effort d'ajustement tarifaire permettra un effort progressif et réparti à partir du 1^{er} aout 2014, sur la période 2014-2017 de 13 milliards et 950 millions de dirhams, sans aucun impact sur la tranche sociale des ménages dont la consommation mensuelle d'électricité est inférieure à 100 KWh par mois, au profit de 4,1 millions d'abonnés et sans aucun impact sur la tranche sociale des ménages dont la consommation mensuelle d'eau ne dépasse pas 6m³ par mois, au profit de 2,2 millions d'abonnés. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre la facturation individuelle pour les ménages desservis par un compteur commun pour les faire bénéficier des avantages de la tranche sociale.

La réalisation de cet effort partagé, équilibré et progressif sur la durée du contrat pour la période allant de 2014 à 2017, permettra ainsi d'atteindre les objectifs suivants :

- 1- la sécurisation de l'approvisionnement de notre pays en énergie électrique et en eau, en poursuivant l'effort d'investissement nécessaire en moyens de production et en infrastructures de réseaux.
- 2- l'achèvement de l'accès généralisé aux services de l'électricité portant le taux d'électrification rurale de 98,5% à fin 2013 à 99,7% à fin 2017, à travers le parachèvement du PERG avec l'électrification de 109.500 foyers dans 3.850 villages, en plus de l'électrification de 4.500 écoles, 210 dispensaires et 1.800 mosquées.
- 3- la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural en portant le taux d'accès de 94% en 2013 à 96,5% en 2017, bénéficiant à une population additionnelle d'environ 330.000 habitants et la prise en charge de la gestion du service de distribution d'eau potable dans 80 centres au profit d'une population de plus de 600.000 habitants.

- 4- la prise en charge de la gestion du service d'assainissement liquide dans 47 villes et centres au profit d'une population additionnelle de plus de 1,2 million d'habitants.

Par ailleurs, et pour assurer la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du Contrat Programme, l'effort d'investissement de l'Office sera poursuivi durant la période 2014-2017 pour un montant global de 49,9 milliards de dirhams hors TVA, dont 30 milliards de dirhams pour le secteur de l'électricité et 19,9 milliards de dirhams pour les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement liquide.

Enfin, un suivi et une évaluation rapprochés, périodiques et professionnels seront assurés et un pilotage politique sera conduit au niveau du Chef de Gouvernement, en vue de réunir les conditions de réussite de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Contrat Programme.